

C O P I E

Décret n° 2021 - 424 du 24 août 2021

portant nomination d'un haut-commissaire à la justice restaurative, à la prévention et au traitement de la délinquance juvénile

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu ensemble les décrets n°2021-301 du 15 mai 2021 et n°2021-302 du 16 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2021-378 du 29 juillet 2021 portant cadre d'organisation du cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

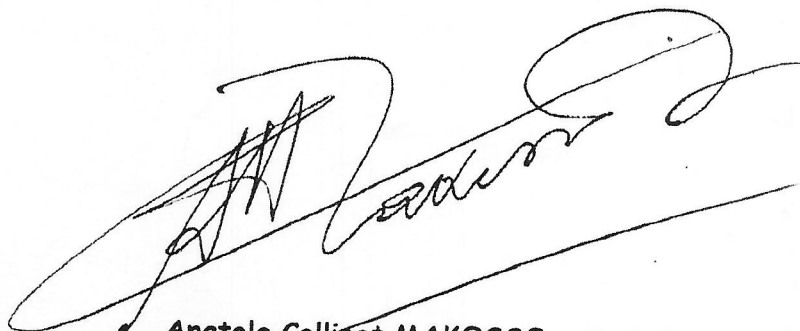
DECRETE :

Article premier : Monsieur **MBOU MABA Adolphe** est nommé haut-commissaire à la justice restaurative, à la prévention et au traitement de la délinquance juvénile.

Article 2 : Monsieur **MBOU MABA Adolphe** percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de Monsieur **MBOU MABA Adolphe**, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo. /-.

Fait à Brazzaville, le 24 août 2021

**Anatole Collinet MAKOSSO. -**

Par le Premier ministre, Chef du Gouvernement,